



PARC EOLIEN DE L'EPINETTE

Communes de Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle (80)

3. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET



SOMMAIRE

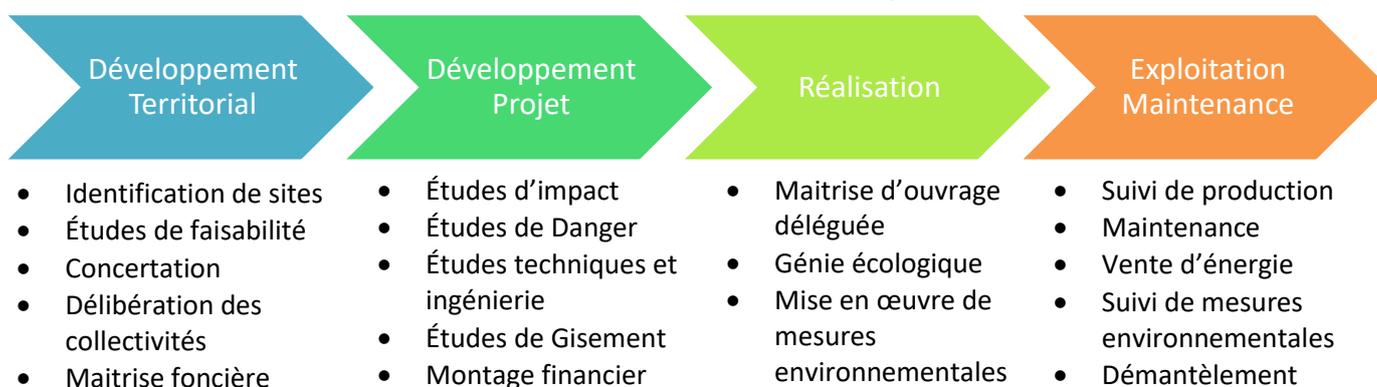
1.	LE GROUPE VALECO	5
2.	LOCALISATION DU PROJET	8
3.	DOCUMENT D'URBANISME	10
4.	LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN	11
5.	CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET	14
6.	PERTINENCE DU PROJET	22
7.	INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	27

1. LE GROUPE VALECO

Créée en 1998 à Montpellier, le GROUPE VALECO est une structure familiale française, précurseur dans le domaine des énergies renouvelables. Aujourd'hui, le GROUPE VALECO est une société composée de 120 salariés sur le territoire français. Nous développons, finançons et exploitons des projets d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse) pour notre propre compte. Les projets sont développés par VALECO INGENIERIE et portés par le GROUPE VALECO.

Ainsi, VALECO INGENIERIE, le bureau d'études du GROUPE VALECO, assure le développement (études environnementales et techniques, définition du projet, obtention des autorisations administratives...), le financement, la réalisation puis l'exploitation et la maintenance des projets.

Le bureau d'étude VALECO INGENIERIE est structuré en 4 pôles :



En 2008, la CAISSE DES DEPOTS est entrée au capital du groupe, créé et développé par la famille GAY, en apportant 21,8 millions d'euros ce qui lui permettra de détenir fin 2013 une participation de 35 % dans le Groupe VALECO.



En juin 2019, l'actionnariat du Groupe Valeco change : la Caisse des Dépôts et la famille Gay vendent leurs parts au groupe EnBW, grand énergéticien allemand, qui s'engage désormais sur tous nos projets.

Pour tout nouveau projet étudié, une structure indépendante est créée spécifiquement au sein du Groupe VALECO. Cette structure est sous la responsabilité du groupe Valeco, et donc du groupe EnBW. Elle est prise en charge par notre structure Valeco O&M pour les opérations de maintenance et d'exploitation. Nous restons donc présents sur toute la durée de vie du projet.

Le GROUPE VALECO exploite aujourd'hui une capacité électrique de 205 MW répartis entre énergie éolienne (170 MW), photovoltaïque sol et toiture (15 MW) et cogénération (20 MW). Nous mettons l'accent sur le développement local par la mise en place de mesure d'accompagnement de nos projets et sur l'innovation :

Mise en service en 2000 du plus grand parc français (Tuchan – 11)

Mise en service de la première centrale solaire au sol à Lunel (34) en 2008

Parcs éoliens VALECO : Quelques références



Parc de TUCHAN

Département : Aude (11)

Puissance électrique : 11,7 MW

18 éoliennes

Mise en service : 2001-2002-2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE

Département : Tarn (81), Aveyron (12)

Puissance électrique : 74 MW

31 éoliennes, 6 parcs

Mise en service : 2006-2008-2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM

Département : Haute Loire (43)

Puissance électrique : 18 MW

9 éoliennes

Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS

Département : Somme (80)

Puissance électrique : 12 MW

4 éoliennes

Mise en service : 2014



Parcs photovoltaïques au sol VALECO : Quelques références



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500 KWc
Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
Département : Lot (46)
Puissance électrique : 8 000 KWc
Mise en service : Juin 2011



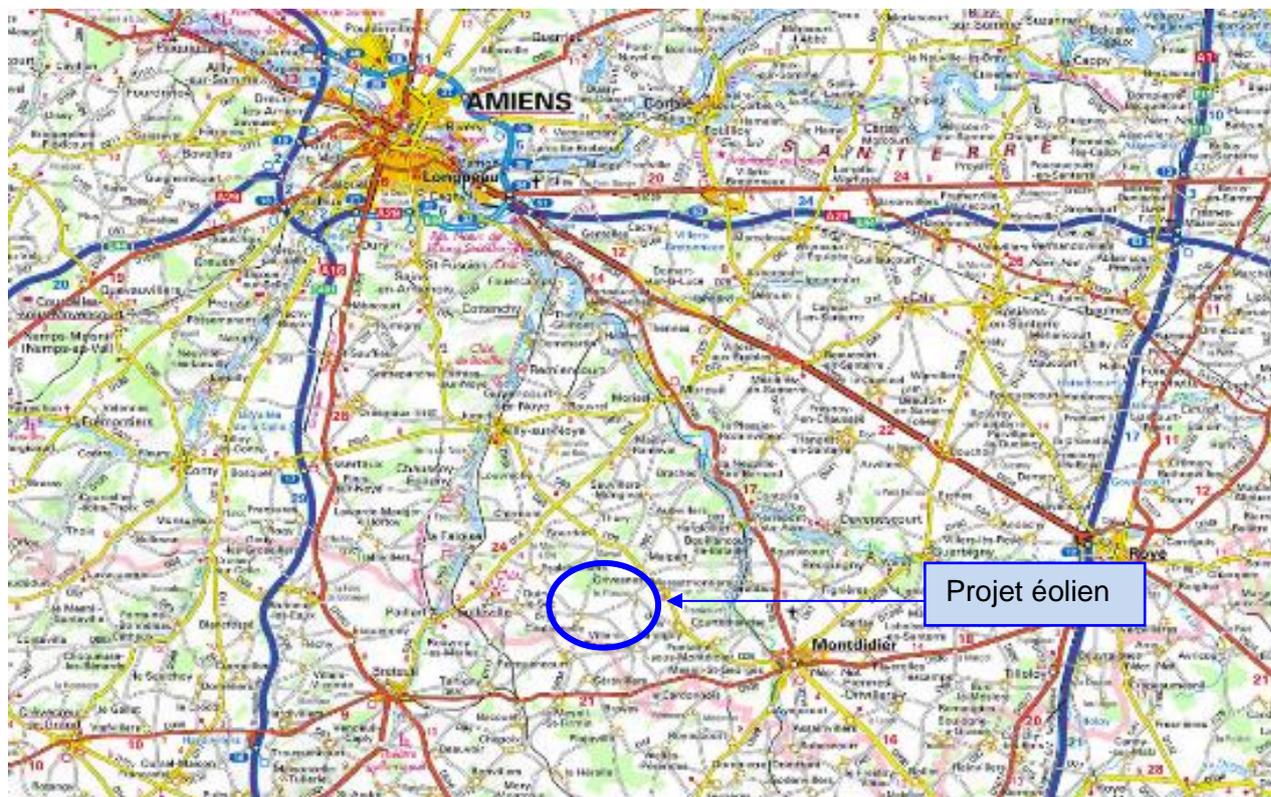
Centrale Solaire de CONDOM
Département : Gers (32)
Puissance électrique : 10 000 KWc
Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
Département du Tarn (81)
Puissance électrique : 4 500 KWc
Mise en service : Octobre 2013



2. LOCALISATION DU PROJET

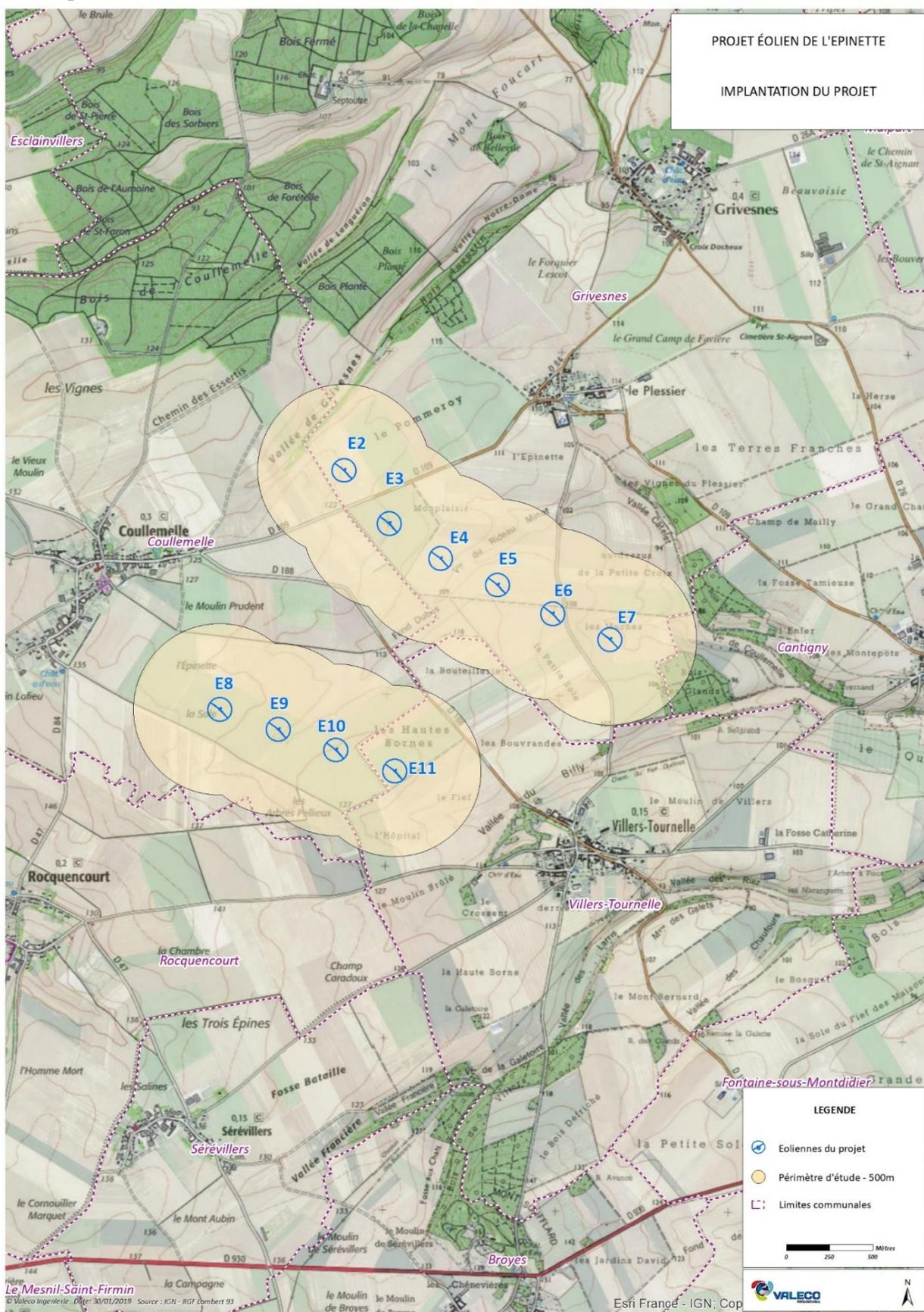
Le Parc éolien de l'Épinette, composé de 10 aérogénérateurs, est localisé sur les communes de Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle dans le département de la Somme et de la région Hauts de France. Le secteur proposé, d'une surface totale de près de 1080 ha, se compose de grandes parcelles agricoles et est traversé par la D109 et la D188 reliant les trois communes.



Les coordonnées des éoliennes et des postes de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

Eolienne	Lambert 93		WGS 84		Z
	X	Y	Latitude (N)	Longitude (E)	
E2	659832,2041	6952849,867	49°40'24.4792"N	2°26'37.7939"E	121
E3	660093,3858	6952539,634	49°40'14,5032"N	2°26'50,9206"E	119
E4	660391,1466	6952335,234	49°40'7,9585"N	2°27'5,8323"E	112
E5	660719,7687	6952181,425	49°40'3,0567"N	2°27'22,2636"E	114
E6	661038,7957	6952012,81	49°39'57,6731"N	2°27'38,2209"E	109
E7	661370,8457	6951864,096	49°39'52,9356"N	2°27'54,8195"E	101
E8	659113,8291	6951456,696	49°39'39,2482"N	2°26'2,4847"E	126
E9	659452,4463	6951339,051	49°39'35,5208"N	2°26'19,4004"E	120
E10	659784,9795	6951220,035	49°39'31,7470"N	2°26'36,0128"E	124
E11	660125,5647	6951096,443	49°39'27,8264"N	2°26'53,0272"E	125
Poste de livraison 1	659842,3279	6952617,596	49°40'16,9681"N	2°26'38,3800"E	121
Poste de livraison 2	661061,6892	6952033,156	49°39'58,3363"N	2°27'39,3549"E	108
Poste de livraison 3	659800,324	6951277,512	49°39'33,6097"N	2°26'36,7572"E	121

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.



3. DOCUMENT D'URBANISME

Parmi les communes concernées par la zone d'implantation potentielle, les communes de Cantigny, Coullemelle et Villers-Tournelle ne possèdent aucun document d'urbanisme. Dans ce cas, la compétence en matière d'urbanisme reste à l'État. En l'absence de document d'urbanisme, la règle « de constructibilité limitée » autorise les constructions dans les « parties actuellement urbanisées », c'est-à-dire dans le village, les hameaux existants et sur les terrains situés en immédiate proximité. Les autorisations d'occupation du sol sont délivrées dans le respect du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La commune de Grivesnes dispose d'une carte communale. La carte communale distingue les secteurs constructibles et ceux qui ne sont pas constructibles, tels que les espaces agricoles et naturels à préserver, ce qui permet d'éviter les décisions au cas par cas. La carte communale ne comportant pas de règlement, elle n'a donc pas pour objet de définir des règles relatives, par exemple, aux modes d'implantation des constructions, à leur aspect, à leur densité, à la délimitation des espaces boisés classés ou à la délimitation d'emplacements réservés. Seul un plan local d'urbanisme (PLU) peut le faire.

L'intercommunalité du Grand Roye a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 3 février 2016. Il est actuellement en cours d'élaboration.

L'article 3 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (autorisation, rubrique 2980) impose une distance d'au minimum 500 m entre les éoliennes et les habitations et zones constructibles à vocation d'habitat.

Les communes de Coullemelle, Grivesnes et Villers-tournelle sont concernées par l'implantation des éoliennes.

Le projet est compatible à Coullemelle, Villers-Tournelle et Cantigny qui, ne disposant pas de document d'urbanisme, se voient délivrer les autorisations d'occupation du sol dans le respect du Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui s'applique sur leur territoire. La commune de Grivesnes dispose quant à elle d'une carte communale. Aucune construction ni zone constructible n'est présente dans le périmètre de 500 m autour des éoliennes.

Le projet est en accord avec le document d'urbanisme des communes.

4. LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de l'ancienne région Picardie, instauré par le Grenelle 2, est entré en vigueur le 30 juin 2012 suite à l'arrêté du Préfet de région en date du 14 juin 2012.

Le volet annexé au SRCAE, intitulé « Schéma Régional Éolien » (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine naturel et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales. Il a été annulé par un jugement du Tribunal administratif de la Cour d'appel de Douai le 16 juin 2016. Malgré son annulation, le SRE a été pris en compte dans cette étude.

L'élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE s'appuie sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infrarégional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie. L'autorisation ICPE doit tenir compte des zones favorables définies par le Schéma Régional Éolien.

La cartographie finale du SRE (définie selon les contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères répertoriées) se présente sous forme du code couleur suivant :

- Les secteurs non contraints sont représentés en vert ;
- Les secteurs à enjeux assez forts sont en orange ;
- Les secteurs à enjeux très forts restent transparents.

Les zones favorables à l'éolien (en vert sur la figure ci-après) :

Ces zones vertes présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation d'éoliennes est possible sous réserve d'études locales. Une grande partie de ces zones vertes ont vocation à accueillir des pôles de densification. C'est dans ces zones que se tient l'essentiel des possibilités de développement de l'énergie éolienne

Les zones favorables à l'éolien sous conditions (en orange sur la figure ci-contre) :

Ces zones orange présentent des contraintes assez fortes, avec la présence d'une ou plusieurs contraintes, où l'implantation d'éoliennes est soumise à des études particulières adaptées. Ces zones ont vocation à accueillir des pôles de structuration ou de l'éolien en ponctuation (un confortement des parcs éoliens existants, ou des éoliennes intégrées dans des zones d'activité économique). Des pôles de densification peuvent être envisagés de façon très maîtrisée.

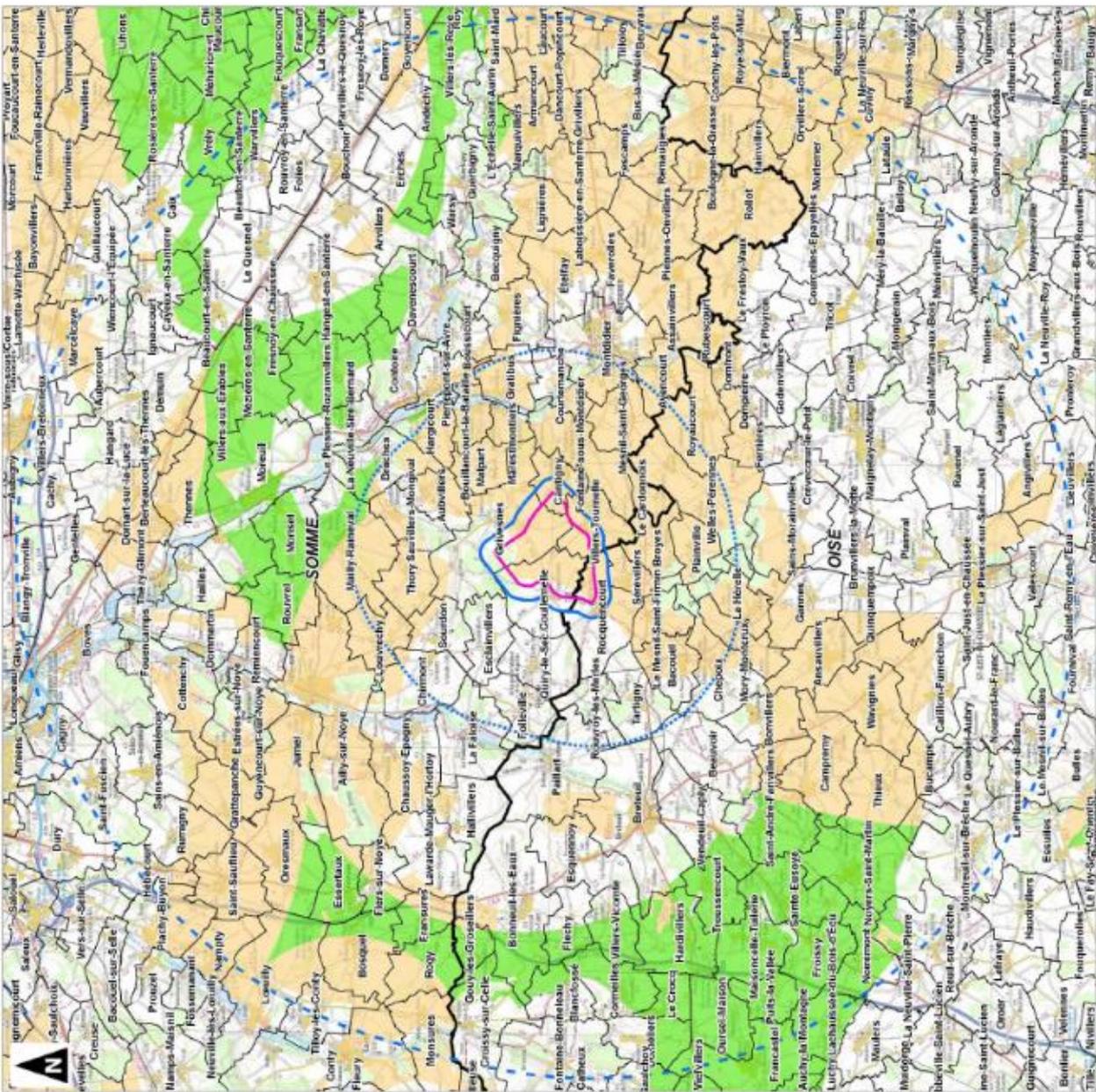
Les zones défavorables en raison de contraintes majeures (sans coloration sur la figure ci-contre) :

Ces zones intègrent au moins une contrainte absolue. Elles sont de ce fait défavorables à l'implantation d'éoliennes. Ces zones blanches n'ont pas vocation à accueillir de l'éolien.

D'après le SRE, le secteur d'étude se situe majoritairement en zone favorable à l'éolien sous conditions.

La zone d'implantation potentielle, vu dans le cadre de son aire d'étude immédiate, se situe majoritairement sur une zone favorable à l'éolien sous conditions. Il est cependant relevé que les périphéries nord et ouest viennent empiéter sur une zone défavorable du Schéma.

La zone défavorable située à l'ouest, c'est-à-dire entre Coullemelle et Bonneuil-les-Eaux, est motivée par un retrait vis à vis du site du château de Folleville et de son église (respectivement protégé au titre des Monuments historiques et inscrit sur la liste du patrimoine de l'UNESCO). Enfin, vers le nord, un recul est également présent en limite de la zone d'implantation potentielle : il s'agit d'un secteur dédié au paysage emblématique de « Grivesnes et la vallée de Septoutre ».



VALECO

Projet éolien de Couillemeille (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Schéma Régional Eolien



- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite communale
- Limite départementale

Zones favorables au développement éolien :

- Favorable
- Favorables sous condition



5. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

Le parc éolien de l'Épinette regroupe 10 éoliennes de 3 300 à 3 600 kW de puissance unitaire pour une puissance totale installée de 33 à 36.3 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative. La hauteur hors tout des éoliennes envisagées sera de 180 m.

Pour la réalisation de ce dossier, le choix du modèle d'éolienne n'a pas été arrêté. Ainsi 4 modèles d'éoliennes aux dimensions similaires (180m hors tout) ont été étudiés.

Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Région	Hauts de France
	Département	Somme (80)
	Communes	Coullemelle / Grivesnes / Villers-Tournelle
Eoliennes	Puissance totale	33 à 36.3 MW
	Puissance unitaire	3300 à 3600 kW
	Nombre	10
	Diamètre du rotor	131 à 137 m
	Hauteur du mât	110 à 114 m
	Hauteur hors tout	180 m
	Modèle d'éolienne éligible	V136 du constructeur Vestas, N131 du constructeur Nordex, G132 du constructeur Gamesa, GE137 du constructeur GE,
Autres aménagements	Postes électriques	3 postes de livraison
	Pistes créées	2100 ml
	Pistes existantes consolidées	6630 ml
Production	Production annuelle	Environ 100 000 MWh
	Foyers équivalents hors chauffage	21 300 foyers
	Personnes équivalentes	82 500 personnes
	CO ₂ évité	29 200 tonnes
	Durée de vie	25 ans



- **Le balisage aérien**

Conformément à l'arrêté du 7 décembre 2010 relative au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage nocturne sera constitué par des signaux lumineux à éclats positionnés sur la nacelle (Couleur blanche et intensité de 10000 cd le jour ; couleur rouge et intensité de 2000 cd la nuit).

- **Le rotor**

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3

Diamètre : 131 à 137 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

- **La nacelle**

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

- **Le mât de l'éolienne**

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur : 110 à 114 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

Porte d'accès en partie basse, verrouillage manuel avec détecteur de présence.

- **Le transformateur**

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes.

Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien. Seuls seront visibles les éoliennes et le poste de livraison électrique.

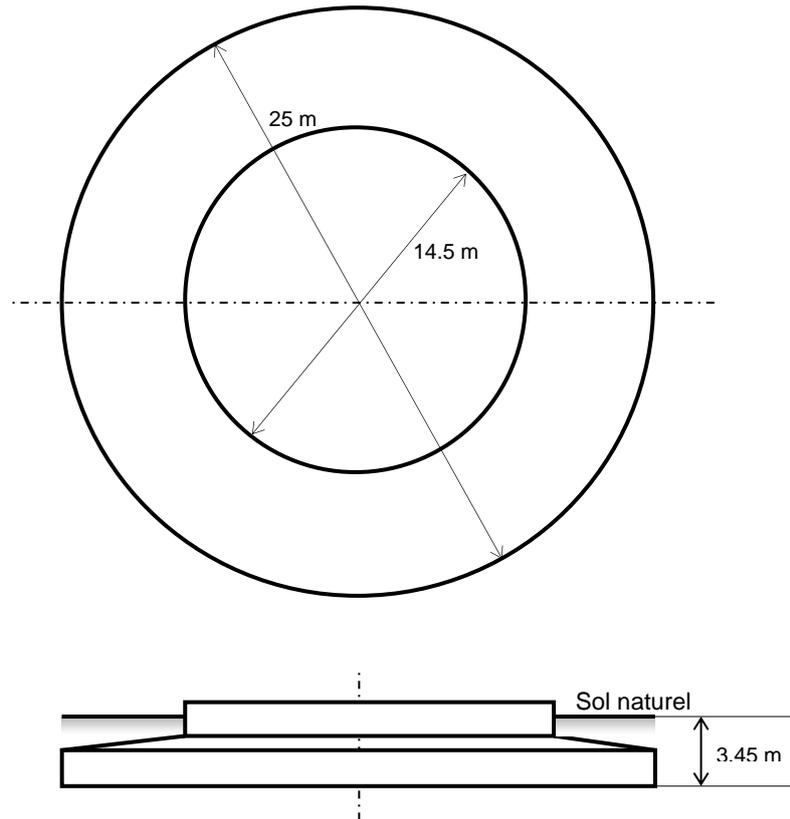
- **Le socle**

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton d'environ 3 mètres de profondeur et de 16.8 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 10 à 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 4.183m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferraillage : environ 40 t

Volume total : environ 416 m³

Le socle :**Les pistes :**

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire sera le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

En ce qui concerne, les tronçons de pistes existants, les travaux prévus sont relativement légers, il s'agit d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin.



Tracé de la piste



Pose du géotextile



Mise en place du gravier

6. HISTORIQUE DU PROJET

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de Coullemelle, Villers-Tournelle, Grivesnes et la société VALECO ont été initiés au début de l'année 2014, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur les communes.

L'étude du territoire menée par VALECO a permis d'identifier une zone s'étendant sur les lieux-dits « les Hautes Bornes » et « le Pommeroy ». Ce secteur a été retenu car il présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (900 m), absence de servitude réglementaire (militaire, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique), présence de routes et chemins communaux, ...

Après cette étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur les communes de Coullemelle, Villers-Tournelle et Grivesnes, les conseils municipaux ont délibéré favorablement, respectivement les 1er décembre 2014, 27 septembre 2016 et 15 avril 2016, pour l'étude et le développement d'un parc éolien.

L'année 2016 a ensuite été consacrée aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressantes vis-à-vis de l'installation d'éoliennes.

Les expertises écologique, acoustique et paysagère ont démarré fin 2016.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée fin 2017. Le projet a été validé à la suite d'une réunion. C'est ce projet qui fait aujourd'hui l'objet de la présente étude.

Date		Evènement
2014	/	Premiers contacts avec les élus de Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle
		Autorisation des communes pour que VALECO mène l'ensemble des études relatives au développement d'un projet éolien
2015	Janvier	Démarrage du foncier
2016	Novembre	Lancement des études sur les milieux naturels
2017	Avril	Lancement des études sur le paysage
	Juillet	Distribution de lettre d'information
	Octobre	Lancement des études acoustiques
	Décembre	Réunion d'information et validation de l'implantation
2018	Janvier	Distribution de lettre d'information
	Février	Consultation publique du dossier
	Avril	Permanence d'information

Légende :

	Démarches auprès des élus
	Concertation auprès du public
	Avancement des études

Information continue : Mise en place d'un blog et de lettres d'informations

Afin que le public puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, des lettres d'informations et un blog à l'attention du public ont été mises en place dès le lancement des études environnementales en 2016.

Le blog a débuté juste après le lancement des études environnementales. Il permet au public de suivre l'actualité du projet et de l'énergie éolienne en général. Des rubriques permettent également au public d'interagir avec le porteur de projet, de demander des informations et de poser des questions.

Le blog est accessible à l'adresse suivante :

http://blog.groupevaleco.com/?blog=projet_eolien_epinette



Des lettres d'information ont également été distribuées et mises à disposition du public en mairies pour permettre à chacun d'accéder à ces documents et de se tenir informé du projet.

Au total, 3 lettres d'informations ont été réalisées, à différents stades d'avancement du projet :

- La première est parue en Juillet 2017 et avait pour objet principal de présenter le projet, la société VALECO ;
- La deuxième, parue en Janvier 2018, visait à présenter le projet final et annoncer la mise à disposition du dossier en mairie durant une semaine.

En savoir plus sur l'éolien

Lettre d'information N°1 - Juillet 2017

PROJET ÉOLIEN

Communes de Coullemelle, Villers-Tournelle et Grivesnes

Les éoliennes et la santé

La première éolienne a été installée il y a environ trente ans et il existe aujourd'hui dans le monde plus de 80 000 éoliennes en fonctionnement. Aucun problème de santé spécifique aux éoliennes n'a été constaté à ce jour. Les éoliennes ne renferment aucun produit toxique. Elles n'émettent pas de radioactivité, ni aucune forme de déchets. Les éoliennes ne rejettent pas non plus de gaz participant à l'effet de serre ou à la pollution atmosphérique.

L'éolien : une énergie fiable et sûre

Le système électrique français est prêt à accueillir les 25 000 MW éoliens inscrits dans le Grenelle de l'environnement. Le gestionnaire du réseau de transport de l'électricité (RTE) confirme qu'il est « prêt à accueillir l'électricité éolienne sur son réseau, à la hauteur des objectifs que s'est fixés la France », soit un objectif de 25 000 MW en 2020. L'éolien pourrait représenter 10 % de notre consommation électrique (en comparaison, elle atteint aujourd'hui 20% au Danemark et 15% en Espagne).

Les éoliennes et l'environnement sonore

Les éoliennes modernes sont de plus en plus silencieuses, des progrès ont été réalisés dans l'insonorisation des nacelles et l'amélioration du profil des pales et des matériaux utilisés.

Au pied d'une éolienne, le niveau sonore s'élève à 60 décibels, soit le bruit d'une conversation normale, à 500m le volume est de 35dB équivalent une conversation chuchotée. Quand le vent souffle fort, le bruit du souffle dans la végétation masque les effets sonores au niveau des habitations.

Un rapport de l'AN SES (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) relatif à l'impact sanitaire du bruit généré par les éoliennes, indique que les éoliennes ne peuvent avoir de conséquences sanitaires sur les riverains.

Vous souhaitez des informations complémentaires, contactez nous

Destinée Dardel - Valeco
07 89 188 49 81
baudhildedardel@groupevaleco.com

Mairie de Coullemelle
03 22 41 49 58

Mairie de Villers-Tournelle
03 22 78 42 31

Mairie de Grivesnes
03 22 78 06 93



Le projet

Après une étude sur les potentialités de développement de l'éolien sur les communes de Coullemelle, Villers-Tournelle et Grivesnes, les conseils municipaux ont délibéré favorablement, respectivement les 03/12/2014, 21/09/2016 et 15/04/2016, pour l'étude et le développement d'un parc éolien. La société Valeco peut donc mener ses études en vue de la construction de ce projet.

La zone concernée est située principalement aux limites « à l'est » et « à l'ouest » du territoire.

Il a été convenu que les études seraient réalisées en étroite concertation avec les maires et en toute transparence vis à vis des populations concernées. Les communes présentent un cloisonnement minimum de 900m de toute habitation, ce qui sera respecté.

A l'issue d'une étude de faisabilité concluante, les premières expertises sur les milieux naturels ont été lancées fin 2016, en collaboration avec le bureau d'étude ARELE, pour une durée de 1 an.

Les premières indications sur le gabarit du projet pourront ainsi être déterminées fin 2017.



L'actualité de votre projet

Zoom sur... LE GROUPE VALECO

Création d'un blog dédié au projet

Afin que chacun puisse suivre l'avancement des études et des réflexions sur le projet éolien, un blog a été mis en ligne. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : http://blog.groupevaleco.com/2blogprojet_eolien_epinette

Des rubriques vous permettent d'interagir avec les porteurs du projet, de demander des informations et poser des questions.

Planning prévisionnel



A savoir : Durant 2017, des études sur le paysage, l'acoustique, le gisement éolien, les sols, l'hydrologie, seront également réalisées afin d'établir un état initial exhaustif du site.



Le Groupe VALECO, c'est...



- ✓ Une structure 100% française appartenant à :
 - la famille GAY à 70%
 - la Caisse des Dépôts et Consignation, entrée au capital en novembre 2008, à 30%
- ✓ Un producteur d'électricité renouvelable depuis 20 ans
- ✓ Un partenaire présent à vos côtés jusqu'au démantèlement des installations
- ✓ 210 MW en exploitation
 - 70 éoliennes,
 - 11 centrales,
 - 1 poste électrique 225 000 V.



✓ 15 MW de centrales solaires en exploitation réparties au sol et en toiture dont la première centrale au sol en France (Lunel (34) en 2008)



✓ 700 MW de projets éoliens en développement, notamment :

- Moselle
- Somme
- Pas de Calais
- Poitou Charentes (Charente, Deux Sèvres)

www.groupevaleco.com

Publication dans le journal « Courrier Picard » le 21/10/2016

21/10/2016

GRIVESNE Vers un parc d'une dizaine d'éoliennes

Paragot sur 1



Un éolienne devant être installée entre le hameau de Plessier et Coullemelle (à droite).

Le projet, accepté, est sur les rails. Maire de Grivesnes, Anne-Marie Prevost, explique son intérêt.

Comme ses homologues de Coullemelle et Vilers-Tourmeille, le conseil municipal de Grivesnes a donné, cette année, son accord au projet de parc éolien d'une dizaine d'éoliennes de 3 mégawatts, porté par le groupe Vélico. Ces machines devraient être plus particulièrement installées entre le hameau du Plessier, qui dépend de Grivesnes, et Coullemelle. « Nous pourrions en compter jusqu'à cinq sur notre territoire, continue, à ce propos, Anne-Marie Prevost, maire de Grivesnes, c'est le groupe Vélico qui nous a sollicités car la zone d'implantation définie est dans un couloir de vent ».

Un détail qui ne rime pas que l'acceptation d'un tel projet est étroitement lié aux réformes économiques pour sa commune. « Les éoliennes, je ne suis ni pour, ni contre, car l'intérêt financier est important. Les rentrées d'impôts capitées compensent totalement la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ».

Ainsi, la commune bénéficie, par ailleurs, implantée sur ses terres, 10 840 € par an. Sans oublier, le transfert des projets et missions d'accompagnement versé sur un total de 45 000 € par commune.

Quant on sait que le budget annuel de la commune est de 200 000 €, on comprend tout de suite l'intérêt d'accueillir des éoliennes et pourquoi elles pourraient comme des champignons dans notre département.

« Si on n'accepte pas les éoliennes chez nous, elles se feront chez nos voisins et on les reverra tourner en regardant tourner en regardant que les accélérateurs élevés et aucune amélioration financière », note à ce propos Madeline le mané.

Qui a répondu, voilà à ce que les administrateurs ne gèrent pas trop la vie quotidienne et le paysage de ses administrés. « On a demandé qu'ils soient construits à 800 mètres des habitations habitables et non à 500 mètres comme habituellement, ce qui a contribué à ce que ce projet soit bien accepté dans le village ».

Un projet qui n'est actuellement à la phase de la prise de la signature des contrats entre propriétaires des terres, tenue d'implantation et le groupe Vélico et au lancement des débats environnementaux. Si le calendrier prévisionnel est son cours, 2017 sera consacré à l'étude d'impact avec le lancement des études paysagères et acoustique puis à la présentation devant la commission de communes, 2018 au dépôt de la demande d'autorisation et à l'instruction du dossier, 2019 à l'ouverture au public et à l'obtention du permis.

C'est l'année suivante, en 2022, que devrait débuter le chantier de construction des éoliennes qui devraient commencer à tourner et à être exploitées la même année.

THÉRY GRICIS

7. PERTINENCE DU PROJET

SELON DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

L'étude de la faune et de la flore a permis d'identifier plusieurs niveaux d'enjeux spécifiques. En premier lieu, les habitats naturels rencontrés dans l'aire d'étude immédiate sont en grande majorité dominés par la grande culture, et donc fortement anthropisés. Globalement, les enjeux floristiques sont très faibles (parcelles cultivées) à faibles (chemins enherbés). Les boisements et prairies, bien qu'abritant des espèces communes, permettent d'apporter une diversité de milieux et d'espèces. En ce sens, l'enjeu floristique est qualifié de modéré. Enfin, aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été relevée au sein de la zone d'implantation potentielle

De ce fait l'enjeu floristique est très faible pour les parcelles cultivées, faible pour les chemins enherbés, modéré pour les boisements, haies et les prairies.

Le premier constat est que l'aire d'étude immédiate est en quasi-totalité occupée par de grandes cultures, fréquentées par une avifaune globalement commune, elles accueillent toutefois quelques espèces d'intérêt patrimonial, en nidification, comme l'Alouette des champs, la Linotte mélodieuse, l'Oedicnème criard... ou encore de chasse, en halte ou en passage migratoire (Busard Saint-Martin, Pluvier doré, Traquet motteux...).

On notera la présence de plusieurs boisements au nord et à l'est de l'aire d'étude immédiate. Au nord se trouvent le « Bois de Coullemelle », le « Bois planté », le « Bois de Foretelle » et le « Bois Augustain ». Ce secteur est renforcé par la présence de bosquet et d'une haie au niveau de la « Vallée de Grivesnes ». A l'est, se trouvent le « Bois St Eloi » et le « Bois des Glands », ils sont utilisés par l'avifaune nicheuse, notamment par des espèces patrimoniales comme le Bruant jaune, le Chardonneret élégant ou encore le Busard Saint-Martin ainsi que par l'avifaune migratrice comme zones de halte à la recherche de nourriture.

Les enjeux avifaunistiques sont globalement identiques pour toutes les périodes et sont qualifiés de :

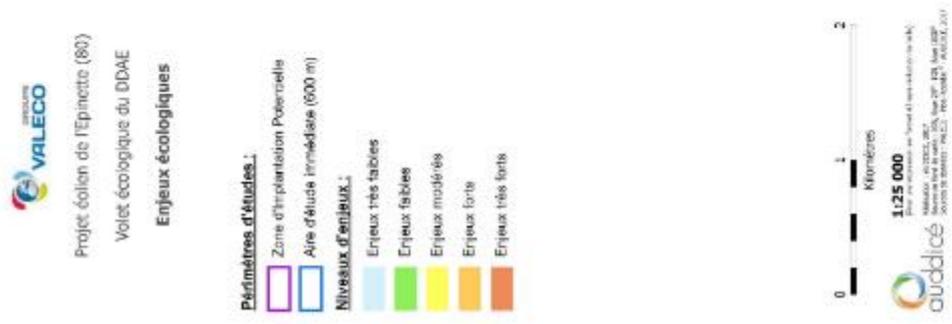
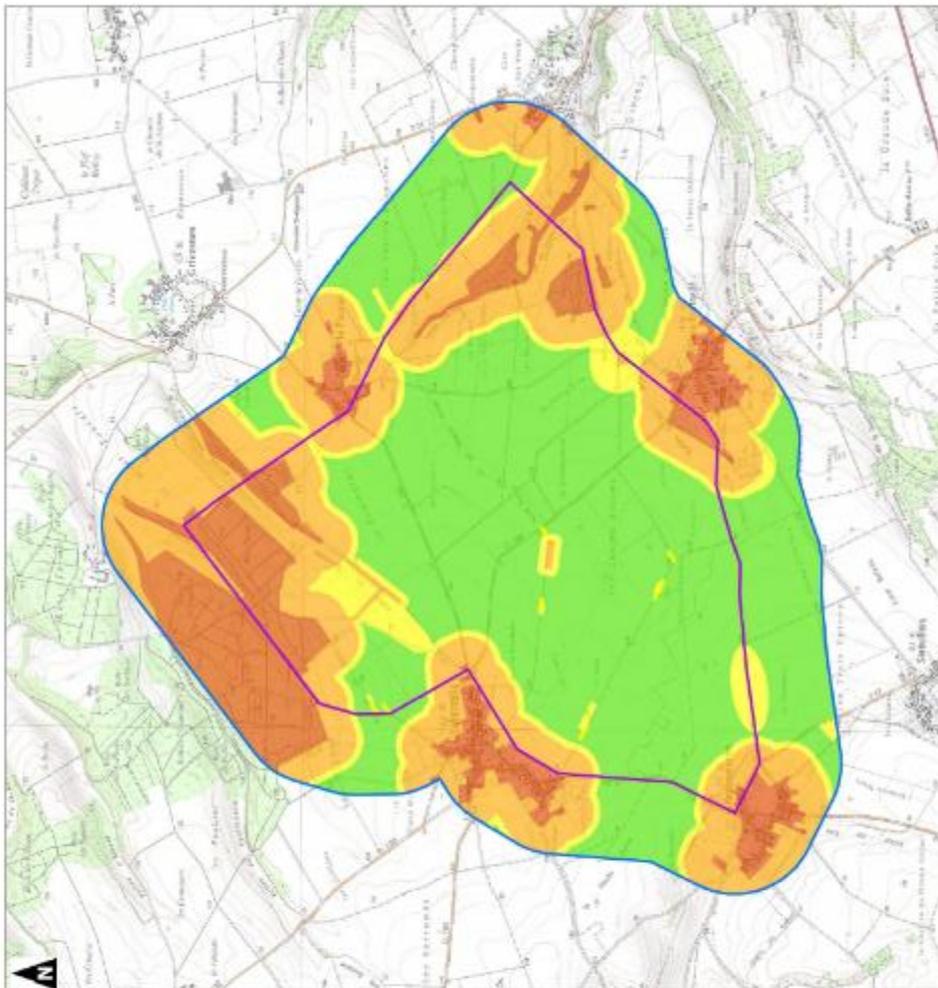
- **faibles pour la plaine agricole**, hormis le secteur de nidification de l'Oedicnème criard à l'est de Rocquencourt et du Busard Saint-Martin en périphérie de la « Vallée de Grivesnes »,
- **modérés en périphérie des secteurs à enjeux forts (200 mètres des boisements, 150 mètres des haies)**, le secteur de nidification probable de l'Oedicnème criard à l'est de Rocquencourt et de nidification probable du Busard Saint-Martin en périphérie de la « Vallée de Grivesnes »,
- **forts au niveau des boisements au nord de la ZIP** : « Bois de Coullemelle », « Bois de Fortelle », « Bois Planté », et les boisements à l'est : « Bois Saint-Eloi » et « Bois des Glands ».

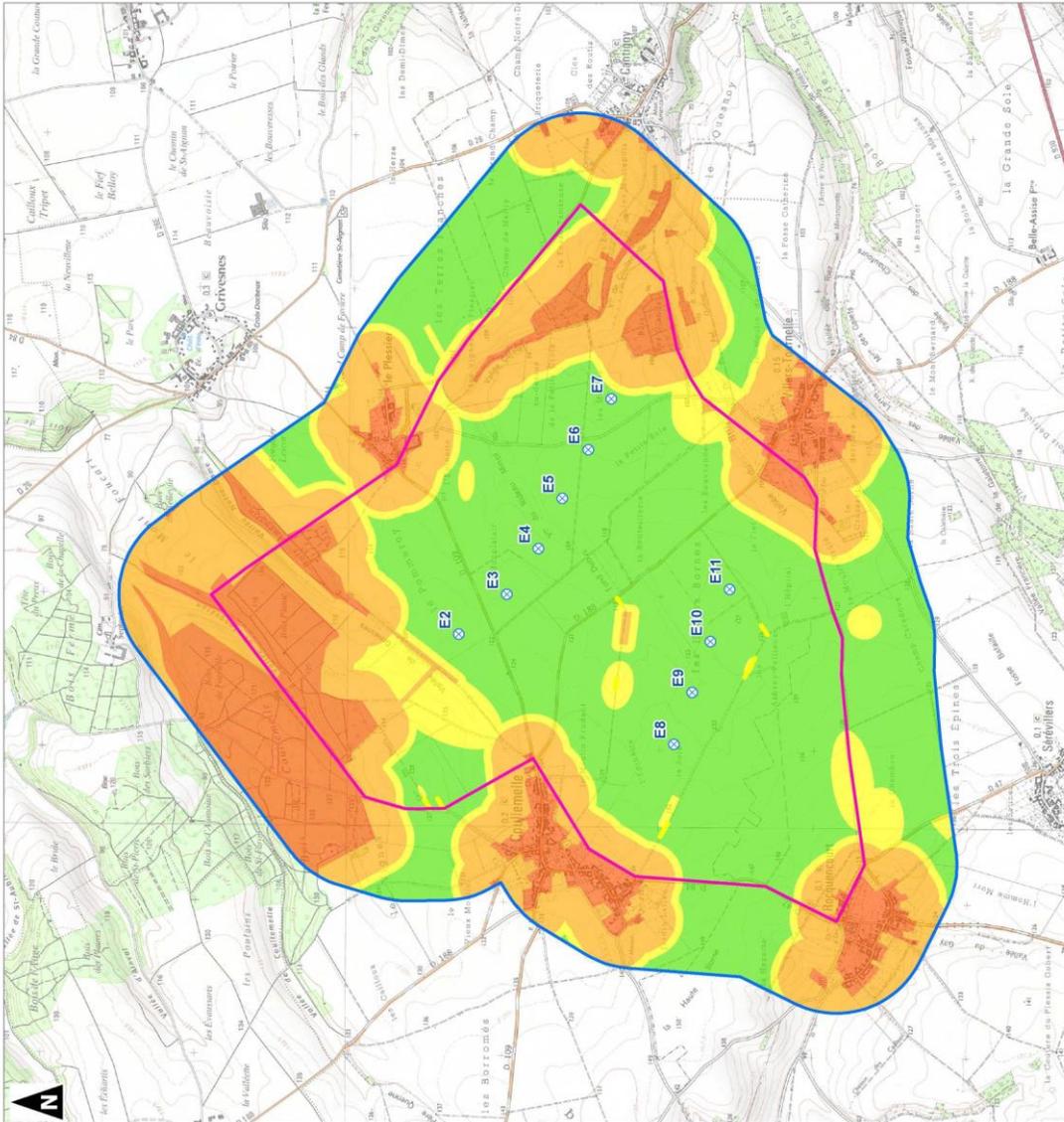
Concernant les chiroptères, un constat similaire peut être fait. De manière générale, l'activité chiroptérologique est plus forte à proximité des boisements au nord et à l'est et dans les villages en marge de la ZIP. L'activité en milieu cultivé est plus faible d'après les points d'écoute et l'enregistreur automatique. L'activité au cœur de la ZIP est liée au transit d'individus et à la chasse en milieu ouvert, le long des reliquats de haies, des chemins et bords de champs enherbés et ponctuellement au-dessus des champs de colza en fleurs au printemps.

Les enjeux liés aux chiroptères sont donc :

- Très faibles pour les parcelles cultivées,
- Faible pour les chemins enherbés,
- Modérés autour des zones à enjeux forts,
- Forts pour les corridors, les zones de chasse et dans une zone tampon de 200 mètres des boisements,
- Très fort pour les boisements et les villages.

Nous pouvons donc en conclure que les sensibilités sont surtout localisées dans des zones où l'activité des oiseaux (nidification, déplacement local, halte migratoire) et des chiroptères (zones de chasse, couloirs de déplacement) est la plus importante, donc principalement au niveau des boisements et haies qui structurent l'aire d'étude immédiate.



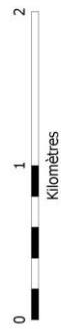


Projet éolien de l'Épinette (80)

Volet écologique du DDAE

**Implantation des éoliennes
au regard des enjeux écologiques**

- ⊗ Eolienne
- ▭ Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- ▭ Aire d'étude immédiate (600 m)
- ▭ Enjeux très faibles
- ▭ Enjeux faibles
- ▭ Enjeux modérés
- ▭ Enjeux forts
- ▭ Enjeux très forts



1:25 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Échelle: 1:25 000, 2018, Scan 25®
Sources de données: VALECO - MCSI, Pucelle 2013 - AUDICÉ, 2019



➤ **Paysage :**

SELON DES CRITERES PAYSAGERS

Le projet et l'implantation respectent :

- les zones identifiées dans le schéma régional éolien comme sensibles à l'éolien ;
- la recherche d'une mise en cohérence avec les projets éoliens existants ;
- la maîtrise de la densification ;

La zone du projet possède une bonne capacité à recevoir un projet éolien, selon un parti pris paysager qui impose un certain nombre de contraintes d'implantation : hauteur limitée des éoliennes, même côte altimétrique, composition avec les parcs éoliens existants pour respecter l'échelle du grand paysage.

SELON DES CRITERES TECHNIQUES

➤ **Gisement éolien**

Le département de la Somme fait partie des départements relativement venté du territoire français.

Le projet de parc éolien de l'Épinette s'inscrit dans un site qui présente des mesures de vent favorables, avec des vents moyens compris entre 5 et 5,5 m/s à 40 m d'altitude.

➤ **Accessibilité**

La topographie du site est marquée par un relief peu marqué, très aisément accessible par les routes départementales longeant le site et déjà jalonné de nombreuses pistes qui seront utilisées pendant la phase d'exploitation.

SELON DES CRITERES REGLEMENTAIRES

• **Schéma Régional Eolien**

Au sein du schéma régional, les communes de Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle se localisent au sein du secteur favorable du SRE. Le secteur présente un potentiel de valorisation des énergies renouvelables.

Le projet s'inscrit pleinement dans ces objectifs, ce qui justifie son emplacement.

• **Absence de contraintes réglementaires**

Après consultation des bases de données et des différents services concernés, il s'avère que l'aire d'étude du projet n'est concernée par aucune servitude, que ce soit servitude radioélectrique ou aéronautique.

L'aire d'étude est par ailleurs située à plus de 500m de tout monument historique et en dehors de périmètres d'Arrêtés de Protection de Biotope et de Natura 2000.

• **Distance aux habitations**

Une distance de 500 mètres à toutes les zones destinées aux habitations a été représentée afin de rendre compte de l'espace disponible. Cette cartographie permet de mettre en évidence les zones disposant d'un espace suffisant pour y installer des éoliennes.

Cette distance de 500 m, réaffirmée par la loi Grenelle II, permet de prévenir les risques de nuisance sonores au niveau des lieux d'habitation.

SELON DES CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES

• **Volonté politique locale**

Le projet bénéficie d'un soutien local important, ce qui a particulièrement motivé Valeco à développer un projet sur ces territoires.

VALECO a choisi de considérer, pour le développement de son projet éolien, le territoire des communes de; Coullemelle, Grivesnes et Villers-Tournelle, compte-tenu du prédiagnostic qui précède, et principalement :

- un soutien des élus locaux
- un secteur classé en zone favorable sous conditions dans le Schéma régional éolien
- une ressource en vent favorable
- l'existence d'une zone d'implantation potentielle de plus de 900 m des zones destinées aux habitations
- l'absence de contrainte technique rédhibitoire au développement d'un projet de parc éolien
- l'existence d'un poste de transformation HTB/HTA pouvant accueillir la production électrique des éoliennes sur le réseau public, au sein de l'aire d'étude éloignée

Le site a donc été retenu pour étudier la possibilité d'implanter un parc éolien, et ceci dans le cadre des réflexions nationales sur le développement éolien. Le présent dossier a pour objectif d'identifier le projet qui s'inscrira dans la zone d'étude définie et qui présentera la meilleure intégration dans son environnement.

DIMENSIONNEMENT DU PROJET

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

- **Éloignement vis-à-vis des zones habitées :**

Les dimensions du secteur permettent d'implanter les éoliennes à des distances importantes des premières habitations et donc de limiter considérablement tout phénomène de nuisance. Toutes les habitations sont situées à plus de 900m des éoliennes.

- **Minimisation des impacts sur les milieux naturels :**

- Ensemble des éoliennes implantées en milieux cultivés présentant un enjeu faible.
- Espace minimal entre les éoliennes suffisant pour les espèces migratrices.
- Eoliennes projetées dans les milieux de moindre enjeu écologique (cultures)
- Habitats concentrant les plus forts enjeux chiroptérologiques évités

- **Intégration paysagère**

Les éoliennes du projet s'insèrent dans un environnement déjà occupé par de nombreux éléments verticaux (éoliennes, pylônes électriques, château d'eau) mais s'organisent de manière cohérente avec l'ensemble.

- **Choix du modèle d'aérogénérateur de l'échelle de l'éolienne existante:**

Situé au cœur d'un secteur favorable à l'éolien d'après le schéma régional éolien, le projet éolien de l'Épinette se traduira par l'installation de 10 éoliennes.

Chaque aérogénérateur a une hauteur de moyeu comprise entre 110 et 114 mètres et un diamètre de rotor de 131 à 137 mètres.

Cependant la hauteur totale en bout de pale ne dépassera pas 180 mètres

Les modèles d'éoliennes éligibles et qui font l'objet de cette demande d'autorisation environnementale sont les suivantes :

Modèle	Hauteur de mât	Diamètre de rotor	Hauteur hors tout	Puissance unitaire
Vestas V136	112 m	136 m	180 m	3450 kW
Gamesa G132	114 m	132 m	180 m	3300 kW
Nordex N131	114 m	131 m	179.5 m	3600 kW
GE137	110 m	137 m	178.5 m	3400 kW

8. INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Le projet éolien est localisé sur une zone de plateau entaillée localement par un système de vallons secs connectés à la vallée de la Noye 6 km vers l'ouest et la vallée de l'Avre 6 km vers le nord-est. Il se situe en position intermédiaire de ces deux vallées avec, 3 km à l'est, l'affluent de l'Avre : la vallée des Trois Doms.

La future implantation du parc éolien envisagé a pour principaux enjeux :

- **Le grand paysage**

Les unités paysagères concernées sont « la vallée de l'Avre et des Trois Doms » et le « Plateau du Pays de Chaussée », qui sont deux grandes plaines agricoles du Santerre entaillées par des vallées et des vallons secs.

Le paysage emblématique de « Grivesnes et la vallée de Septoutre » s'étend immédiatement au nord du projet ; l'orientation des vallons verra les futures éoliennes dans la perspective.

- **Les perceptions depuis les vallées de la Noye, l'Avre et des Trois Doms**

Le projet étant éloigné de 6 km de la Noye et de l'Avre, il n'y a pas d'interaction trop prégnante sur ces vallées. Par ailleurs, le contexte éolien a montré que d'autres parcs en exploitation sont installés nettement plus à proximité comme le parc du Val de Noye 1 & 2 près de la Noye ou les parcs d'Hargicourt et du Bois de la Hayette près de l'Avre.

Les perspectives depuis le coteau ouest de la Noye sont contrées par le relèvement topographique passant par Folleville. Le panorama est dirigé vers l'ouest et non vers le projet. Quelques vues en belvédère depuis le sommet des coteaux de l'Avre dirigés vers le projet peuvent ponctuellement survenir. La rivière des Trois Doms étant plus proche, sa sensibilité est aussi plus élevée. Sa rive est (celle orientée vers le projet) ne dispose pas de route sur le rebord du coteau parallèlement à la vallée. C'est la descente vers Gratibus qui réclame le plus d'attention avec une vue en plongée mettant en scène le projet en arrière-plan.

- **Les perceptions depuis les routes**

La RD930 cheminant au sud du projet présente des perspectives variables au gré des ondulations du relief. C'est entre le Mesnil-Saint-Firmin et Broyes qu'elle offre des perspectives directes vers le projet car elle se trouve alors sur sa section la plus élevée.

La RD935, en promontoire sur le coteau est de l'Avre, offre des vues plus dégagées permettant d'apprécier le paysage de la vallée. La vue ouverte est au sud de Moreuil. Mais ici le recul de la zone d'implantation à plus de 6 km réduit sensiblement le risque de surplomb des éoliennes.

- **La situation du projet par rapport aux lieux de vie proches**

Plusieurs villages et hameaux sont situés en limite de la zone d'implantation potentielle. Leurs franges ouvertes sont dirigées vers le projet et les vues en recul depuis le plateau mettront leur silhouette dans le champ visuel du futur parc.

Il s'agit de : Coullemelle, le Plessier, Cantigny, Villers-Tournelle et Rocquencourt.

Il s'agira d'intégrer tous les équipements liés aux éoliennes et si possible contribuer à l'amélioration du cadre de vie au niveau des périphéries concernées.

- **La situation du projet par rapport aux autres villages**

Le site étant installé sur une zone de plateau, des enjeux plus modérés surviennent également pour les autres villages à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

Il s'agit notamment de : Grivesnes, Malpart, Sérévillers, Aubvillers, Le Mesnil-Saint-Firmin, Broyes, Quiry-le-Sec, Folleville et Esclainvillers.

La ville de Montdidier verra également des vues conjointes depuis ses arrivées par l'est. Mais l'effet de la perspective sera ici bien plus lointain.

LES RELATIONS DU PROJET AVEC LES ENTITES ET STRUCTURES PAYSAGERES

L'horizon paysager de la zone d'implantation est bien dégagé car elle est située à mi-distance entre la vallée de la Noye à l'ouest et celle des Trois Doms à l'est. Le mouvement topographique induit par ce système de vallées apporte une contribution variable à la dynamique paysagère selon les distances d'observation. L'Avre et la Noye sont confortablement éloignées du projet à 6 km environ ; la vallée des Trois Doms est un peu plus proche à 3 km vers l'est. Le grand paysage du Santerre est favorable à l'implantation d'éoliennes grâce aux grandes étendues qui le caractérise et tant le rapport d'échelle entre l'horizon et le ciel est important. Il est ainsi en mesure d'intégrer les élévations des éoliennes. Cependant, et en raison des diverses nuances qui peuvent apparaître localement, le projet devra être envisagé dans une logique de cohérence visuelle et d'adaptation à la composition paysagère locale.



Photographie 14. Vues dégagées sur le plateau de la plaine agricole



Photographie 15. Perspective depuis la ZIP, son plateau ouvert et le liseré végétal à l'horizon



Photographie 16. Perception des éoliennes existantes (Val de Noye 1 & 2) et ondulations du plateau



Secteur de Tartigny



Photographie 17. Système de vues contrariées par les vallons connectés aux vallées

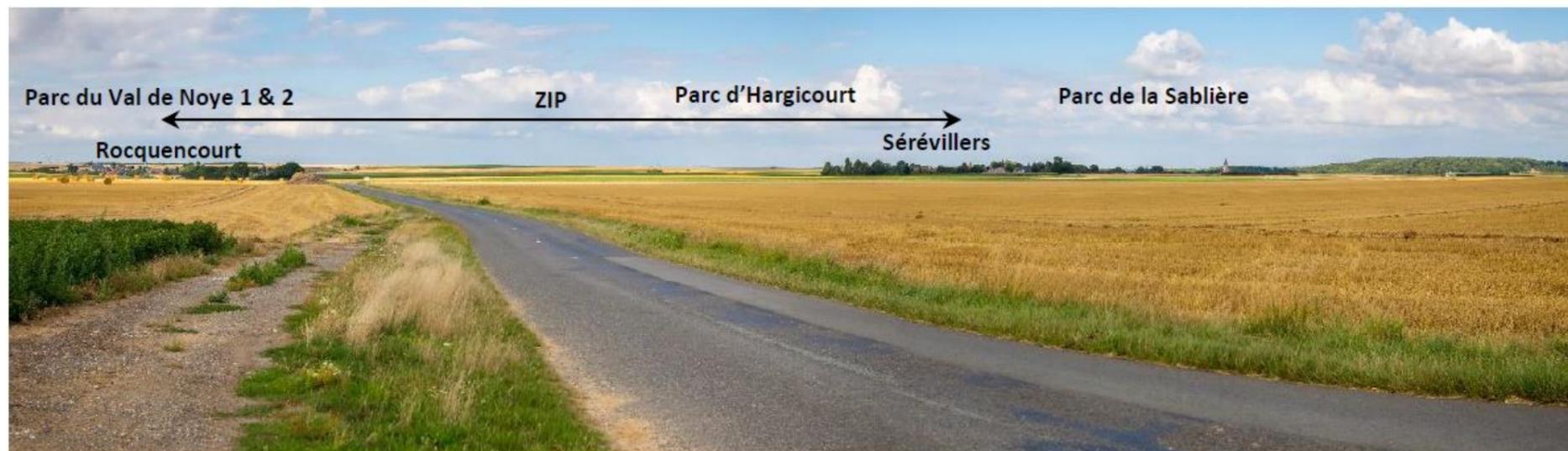
LES PERCEPTIONS VISUELLES DU PROJET DEPUIS LES DIFFERENTES AIRES D'ETUDE

Depuis les vues lointaines, les bourgs sont éloignés de la zone d'implantation potentielle. Ainsi les ondulations du relief offrent bien souvent une certaine protection visuelle vis-à-vis de la présence des éoliennes par effet de masque. Cela conduit à réduire l'intensité de l'impact.

Le Mesnil-Saint-Firmin et Broyes, le long de la RD 930 :

Ce sont deux villages situés l'un à la suite de l'autre le long de la RD930 vers le sud du projet. Ils sont légèrement en promontoire avec une altitude un peu supérieure à celle de la zone d'implantation.

Depuis Broyes, le Bois de Villiers s'interpose entre les habitations et le projet ce qui vient habiller le premier plan et atténue sensiblement la perspective vers le site. Celui-ci ne se révèle qu'avant ou après le bourg au-delà du boisement.



Photographie 32. Panorama depuis le Mesnil-Saint-Firmin

Fontaine-sous-Montdidier (~ 3 km de la ZIP) :

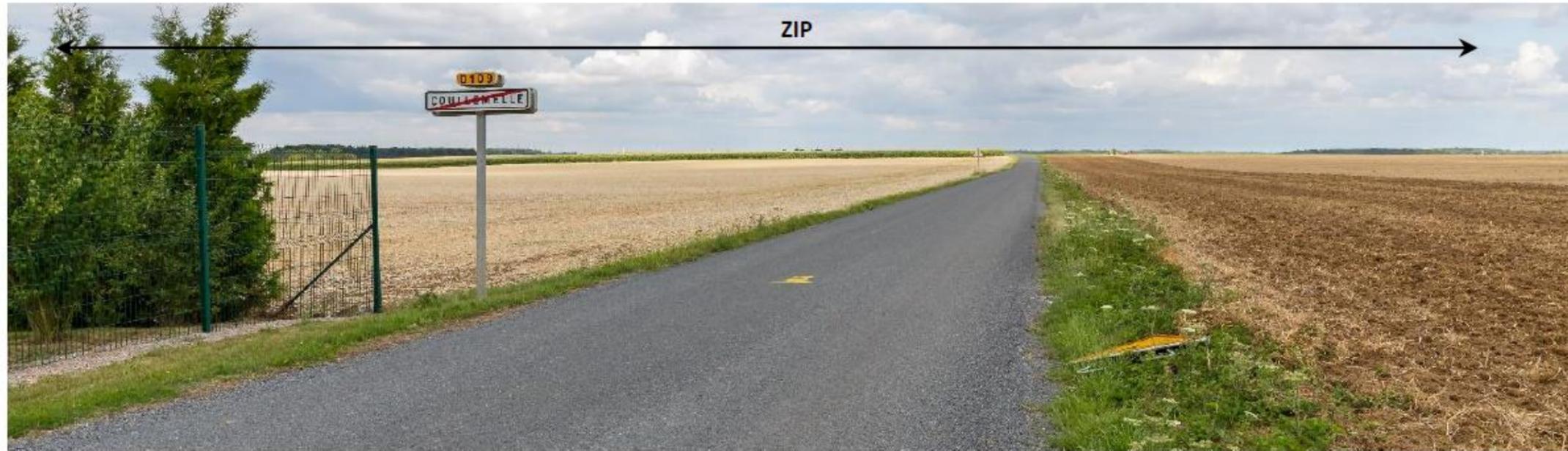
Fontaine-sous-Montdidier est situé sur le coteau d'un vallon dirigé à l'opposé du site du projet. Pour le promeneur, un jeu de paysage à coulisse s'instaure avec les rideaux issus de la végétation de pente et les variations topographiques. L'arrivée sur le village via la RD26 apparaît bien protégée, la topographie masquant l'essentiel de l'emprise du projet envisagé.



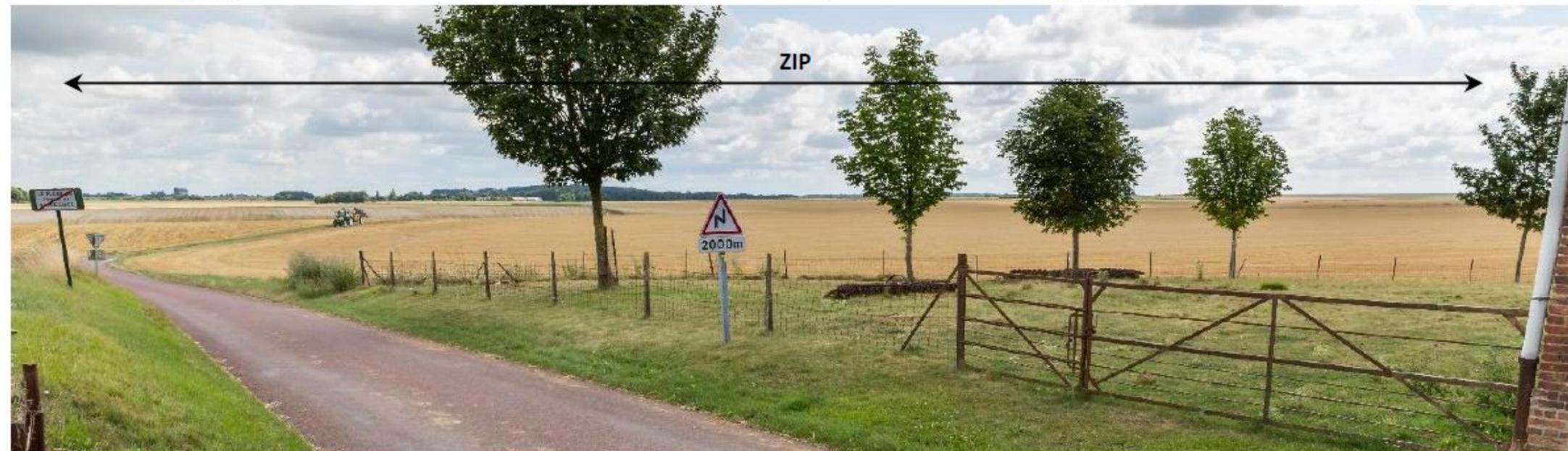
Photographie 35. Fontaine-sous-Montdidier dans son vallon opposé au projet

Depuis les vues rapprochées et immédiates, plusieurs villages et hameaux sont situés en limite de la zone d'implantation potentielle. Leurs franges ouvertes sont dirigées vers le projet et les vues en recul depuis le plateau mettront leur silhouette dans le champ visuel du futur parc.

Il s'agira d'intégrer tous les équipements liés aux éoliennes et si possible contribuer à l'amélioration du cadre de vie au niveau des périphéries concernées.



Photographie 20. La sortie est de Coullemelle, entièrement dégagée en direction du projet



Photographie 23. Sortie du hameau Le Plessier et vue sur la zone d'implantation

L'INSERTION FINE DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT

Les entrées/sorties des villages sont des lieux souvent plus sensibles que les espaces centraux intérieurs où le recul visuel est moins significatif. Le paysage y est représentatif des activités de grande culture pratiquées localement : de vastes parcelles à perte de vue, les rideaux boisés et les villages bosquets positionnés sur l'horizon.

Prise de vue depuis la sortie est de Coullemelle sur la RD109

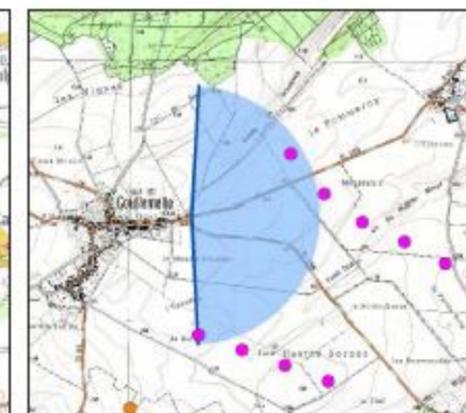
ETAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 659061
 Y (Lambert 93) : 6952381
 Cap (°) : 90,2°
 Date : 07/11/2017
 Éolienne la plus proche : E2 E8 - 0,90 km
 Éolienne la plus proche : E7 - 2,37 km
 Angle horizontal (°) : 174°



Photomontage depuis la sortie sud de Grivesnes :

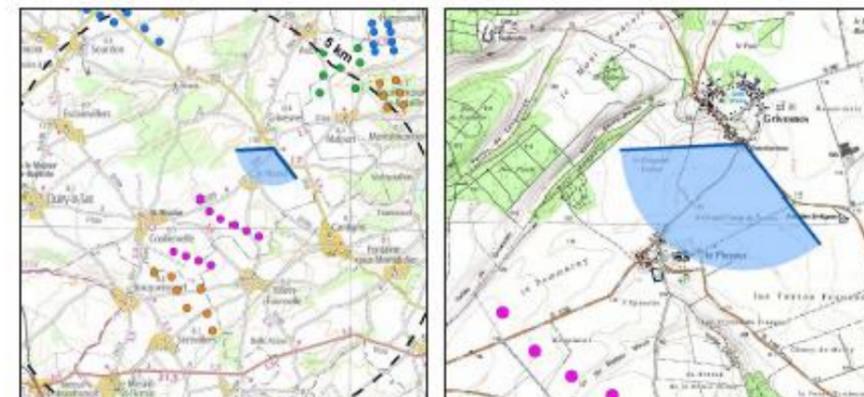
ETAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 661789
Y (Lambert 93) : 6954192
Cap (°) : 204,8°
Date : 07/11/2017
Éolienne la plus proche : E5 - 2,28 km
Éolienne la plus proche : E8 - 3,83 km
Angle horizontal (°) : 125°



Photomontage depuis l'entrée sud de Villers-Tournelle sur la RD188 :

ETAT INITIAL



PROJET



X (Lambert 93) : 661586
 Y (Lambert 93) : 6949890
 Cap (°) : 319,2°
 Date : 16/10/2017
 Éolienne la plus proche : E11 - 1,89 km
 Éolienne la plus proche : E2 - 3,44 km
 Angle horizontal (°) : 133°

